



ADAP

Newsletter n°13

Avril 2004

Sommaire

Editorial

1. International

Programme d'appui à la gestion d'une *Bee Reserve* à Inyonga-Tanzanie

Projet d'appui à la communauté de Goba-Mozambique

Projet faune et développement au Burkina Faso

2. National

Stages à l'ADAP: une sollicitation à gérer avec professionnalisme

3. Approfondissements

Des Programmes Intégrés de Conservation et Développement (PICD)...Pour quoi faire ? (2/4)

4. Divers national et international

Vers un avenir sombre pour l'environnement en Suisse ?

Publication du dernier rapport du Groupe des Spécialistes de l'Elephant d'Afrique (GSEA)

5. Brèves ADAP

Nos produits promotionnels ont la cote !

Editorial

Par Nicola Cantoreggi (nicola@adap.ch)

Cher(e)s membres, cher(e)s ami(e)s

La gestion des ressources naturelles dans une perspective de développement durable demeure une préoccupation constante pour l'ADAP. En effet,

que ce soit au Nord, les acquis d'un long travail dans le passé peuvent être remis en discussion par des décisions politiques, trop souvent incapables de se projeter sur le long terme et prisonnières des contraintes budgétaires invoquées au nom de la sacrosainte rigueur financière. L'ajustement structurel existe aussi au Nord, et, bien que de manière différente, impose des choix parfois aberrants, comme en témoigne la récente décision du Conseil fédéral de suspendre toute création de nouveaux parcs naturels en Suisse.

Heureusement, en parallèle, bon nombre de gouvernements et d'institutions comme l'ADAP continuent d'œuvrer pour promouvoir des politiques soucieuses de prendre en compte aussi bien les exigences de l'environnement naturel que celles des sociétés humaines qui cohabitent sur ces espaces. Nos projets, en Tanzanie, au Burkina ou au Mozambique, essaient, par des voies différentes, de valoriser le savoir-faire des populations locales tout en respectant la capacité de charge des écosystèmes.

Néanmoins, il s'agit d'un travail souvent obscur, dont vous avez de temps en temps des éclairages à travers cette Newsletter. De là naît l'exigence d'être présents, dans la limite de nos possibilités, au niveau de la Cité, pour pouvoir échanger avec ceux et celles qui partagent nos préoccupations ou qui se soucient de l'avenir de notre planète.

Cette année, le Salon du Livre, avec son espace spécifiquement consacré à l'Afrique et dans lequel l'Institut Universitaire d'Etudes du Développement a accepté de nous accueillir, nous offre cette espace de dialogue privilégié avec la société civile. Nous vous invitons donc à nous rejoindre, du 28 avril au 2 mai, aussi pour partager ensemble un moment d'espoir pour un continent trop rapidement rangé dans les oubliettes de l'histoire.



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

1. International

Programme d'appui à la gestion d'une Bee Reserve à Inyonga - Tanzanie

La deuxième phase est lancée

Par Jean-Felix Savary (savary@adap.ch)

Le 1er janvier 2004 a démarré la deuxième phase de notre programme à Inyonga qui va nous mener jusqu'à fin 2007. Les résultats probants obtenus durant les deux premières années nous ont permis d'obtenir l'accord de la FGC pour le financement d'une nouvelle phase. Le budget du projet tourne désormais autour de 250'000 CHF par année, en augmentation sensible par rapport à la première phase (plus du double). Cette confiance accrue dans les actions de l'ADAP sur le terrain est réjouissante, mais elle implique aussi une mobilisation de l'association pour répondre aux espoirs qu'elle éveille sur le terrain.

La situation actuelle nous permet cependant d'être optimistes. Une mission effectuée en mars a confirmé les rapports encourageants de ces derniers mois. Une dynamique très favorable s'est développée sur le terrain et le projet a maintenant atteint son rythme de croisière. Sur place, on perçoit l'ADAP comme une organisation qui va de l'avant et qui met en œuvre rapidement les engagements qu'elle prend. Après les problèmes rencontrés l'année passée, l'équipe de projet est maintenant au complet, avec l'engagement d'un nouveau chef de projet en la personne de G. Ngassa. Notre démarche et notre travail auprès des villages sont très appréciés par nos partenaires. L'administration locale nous soutient sans retenue, ce qui facilite grandement notre tâche. A Inyonga, la mobilisation autour d'IBA (l'association des apiculteurs) est également importante.

Quelques chiffres permettent de prendre la mesure de l'impact local du projet. Les revenus du miel pour l'économie locale en 2003 ont passé à plus de 120'000 USD, en augmentation sensible par rapport aux 15'000 estimés en 2002. Le système de crédit mis en place l'année passée affiche un taux global de recouvrement de 97% (système viable à partir de 90%), alors même que les précédentes tentatives connues dans la région se sont soldées par des échecs.

Plus globalement, c'est la démarche de l'ADAP qui semble trouver une confirmation à Inyonga. Le rôle de lien entre les différents acteurs que l'ADAP a joué dès le début a permis déjà de débloquer de nombreuses situations conflictuelles d'accès aux ressources. L'accent mis sur la participation des groupements locaux à la gestion des aires protégées nous permet, avec des budgets dix fois inférieurs à ceux des projets traditionnels (basés sur une approche techniciste, importée du Nord), de mettre en place des solutions durables de gestion des ressources qui intègrent les besoins des populations.

Ce tableau optimiste ne doit cependant pas cacher les difficultés que nous rencontrons tout le jours dans la réalisation de ce programme. Mais il nous paraissait important de souligner cette fois-ci les réussites de notre action, qui tombent comme une récompense de tout le travail fourni par les différents membres de l'ADAP à ce jour. Nous nous devons de continuer donc sur cette voie sans relâcher nos efforts !

Projet d'appui à la communauté de Goba: bilan d'une année d'activités

Par Antoine Bossel (abossel@vtx.ch)

La situation environnementale de la région n'a pas sensiblement évolué depuis le début du projet et reste marquée par les coupes de bois pour la production de charbon ou la construction. Les stocks forestiers sont au plus bas et, officiellement, aucune licence de charbonnier n'a été émise par les autorités. Certains d'entre-eux ont été amenés à produire du charbon à partir d'essences précieuses dont la combustion rejette des émanations toxiques. Cependant, la sécheresse a amené plus d'habitants de Goba à produire du charbon. En raison de la sécheresse, peut de champs ou de pâturages ont été ouverts par brûlis, ce qui a limité le nombre de feux incontrôlés. Des activités cynégétiques illégales ont été signalées aux abords de la frontière et impliqueraient des membres de la police locale récemment stationnés dans cette zone. Enfin, l'occupation des terres communautaires par des « urbains » a considérablement baissé.

Les principales activités réalisées portent sur



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

l'organisation interne de Ntava Yedzu, la formation des membres de l'association et la construction de son siège. Diverses procédures ont été adoptées dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et de l'administration de l'association. Des formations ont été délivrées dans les domaines suivants : anglais, contrôle des ressources naturelles, secrétariat et informatique. Dans l'ensemble, les cours se sont bien déroulés et on connu peu de désistements. La construction du siège de l'association, un local comprenant trois bureaux, a débuté au mois de janvier 2004 et devrait être achevée à la fin du mois de mai. En parallèle, des sentiers pédestres ont été aménagés ainsi qu'un lieu de pique-nique.

La réorganisation interne de Ntava Yedzu est le principal aspect critique du projet. Les mesures administratives adoptées ont en effet révélé de graves divergences entre les membres de l'association. Cette situation a bloqué ou retardé certaines activités d'importance majeure pour le projet, telle que la titularisation des terres communautaires.

En l'absence d'un Conseil de gestion soudé et compétent, la viabilité du projet pourrait être compromise et l'ADAP a préféré suspendre les activités, dans l'attente que Ntava Yedzu procède à l'élection d'un nouveau Conseil de gestion. Ce dernier a été élu en janvier 2004 et le projet a pu redémarrer. A l'heure actuelle, seule la pratique commune des activités permettra de jauger la cohésion de Ntava Yedzu.

Projet Faune et développement dans le village de Boumoana, à l'Est du Burkina Faso : C'est parti !

Par Alexis Kaboré (kaborealexis@hotmail.com)

Après une attente de quelques mois, le projet de développement dans le village de Boumoana a pu démarrer sous les meilleures auspices. Alexis Kaboré, chef de projets et membre actif de l'ADAP à Genève est depuis quelques mois installé de manière stable au Burkina et les premières démarches, surtout administratives, vont bon train. Ce projet, rappelons-le, bénéficie d'un solide appui auprès des principales instances nationales et régionales en charge de la gestion des ressources naturelles et la population de Boumoana attend avec impatience de pouvoir

s'impliquer dans la valorisation de son potentiel écotouristique, dans l'amélioration des revenus issus de la faune et dans le développement d'autres activités génératrices de revenus.

La participation, à toutes les phases de développement du projet, demeure l'élément central, l'objectif étant celui de traduire dans la réalité notre devise : *plus jamais la conservation...sans les populations !*

2. National

Stages à l'ADAP: une sollicitation à gérer avec professionnalisme

Signe de la reconnaissance de son professionnalisme, l'ADAP est de plus en plus sollicitée pour fournir des places de stages, aussi bien par des étudiants suisses que français ou encore provenant de pays en voie de développement. Outre le fait que nous n'avons ni fonds propres, ni ressources humaines affectées à cette tâche, les opportunités de stages sont limitées par l'étendue de nos actions et par les contraintes de financement et d'encadrement. Si nous avons réussi à identifier des lignes de financement pour des étudiants inscrits dans des institutions de formation suisses, il est beaucoup plus ardu de trouver des financements pour des étudiants étrangers.

Néanmoins, malgré ces difficultés, des opportunités sont en voie de finalisation. En effet, un étudiant en 3^e année de l'Ecole d'ingénieurs de Lullier, filière Gestion de la Nature, se prépare à partir en Tanzanie pour y effectuer son stage de travail de diplôme dans le cadre de la mise en œuvre du programme de l'ADAP dans la région de Rukwa. Son travail portera sur le développement d'alternatives aux pratiques destructrices de l'environnement via la promotion d'activités agro-forestières. Son encadrement sera assuré en Tanzanie par différents partenaires de l'ADAP : l'ICRAF, TAWIRI, Sokoine University of Agriculture. Le stage est planifié pour les trois derniers mois de l'année 2004 et le plus gros du travail reste à faire: trouver les budgets nécessaires !



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

3. Approfondissements

Des Programmes Intégrés de Conservation et Développement (PICD)...Pour quoi faire ? (2/4)

Par Yves Hausser (hausser@adap.ch)

Dans le premier volet de cet article, nous avons soulevé un certain nombre de problèmes concernant l'outil principal utilisé pour la mise en œuvre d'actions de conservation dans les pays en voie de développement, les programmes de conservation et développement intégrés.

Nous allons maintenant passer en revue un certain nombre de critiques adressées à ce type de projet et tenter de définir les contours des limites d'applicabilité de ce modèle. Mais auparavant, nous allons replacer le concept de PICD dans son contexte d'apparition afin de mieux comprendre les enjeux qu'il traduit.

Deux écoles de pensée radicalement opposées... et le discours de la participation

On distingue deux grands courants de pensée, contradictoires, au sein des disciplines environnementales. Dans la réalité la situation est plus nuancée et on pourrait probablement placer les institutions, sur un continuum allant d'une extrême à l'autre. Compte tenu des implications de ces courants sur la conception des PICD, on retrouve ce clivage dans un continuum conservation – développement au niveau des projets.

Le premier courant, que l'on pourrait qualifier de traditionaliste, est celui des tenants d'une ligne conservatrice dure¹, suivant laquelle, de manière schématique, les intérêts de la biodiversité passent avant ceux des populations humaines, l'intégration d'éléments liés aux problématiques de développement rural tient alors plus de l'alibi ou de la légitimation que d'un réel souci de prise en compte des intérêts des communautés locales. Il est aujourd'hui l'apanage d'organisations anglo-saxonnes se battant soit pour le droit des animaux (Humane Society of the United States, International Fund for Animal Welfare), soit pour une conservation stricte de la biodiversité. Et malgré une tendance marquée en faveur de l'autre

courant au niveau international, celui-ci parvient à mobiliser des millions de personnes en faveur des causes qu'elles défendent et des fonds qui vont avec. Il pourrait se synthétiser en une phrase, entendue d'un chercheur sur le terrain, « l'homme n'est de loin pas une espèce en voie de disparition »...

Le second courant², plus récent, issu des préoccupations de la Conférence de Rio (1992) et de ses suites, est celui des tenants de l'utilisation durable des ressources (*sustainable use*) qui est étroitement lié aux problématiques de participation. D'un courant alternatif à ses débuts, il représente aujourd'hui une tendance marquée, à tel point qu'un projet n'intégrant pas les problématiques de participation n'aurait que peu de chances de trouver un financement dans les filières classiques multilatérales et bilatérales.

Il faut rappeler que le discours sur la participation qui accompagne celui de l'utilisation des ressources est l'un de ces thèmes connoté positivement, difficilement contestable, à l'image de celui de la démocratie, auquel il est étroitement rattaché. L'école de pensée *sustainable use* a été grandement soutenue par les institutions internationales (Nations Unies, FMI, BM, FIDA, etc.) dans la propagation de ce discours de la participation.

Ce discours est par ailleurs étroitement lié à une perception marchande du monde puisqu'il vise implicitement à valoriser économiquement les ressources naturelles et donc contribue à insérer les sociétés des pays en voie de développement plus fortement encore qu'elles ne le sont dans le système international.

On le voit donc, les PICD sont un pur produit de ce courant qui associe économie de marché, utilisation durable des ressources et participation. On pourrait synthétiser l'idéologie de ce courant en deux phrases, très connues d'ailleurs et très en vogue dans les milieux anglo-saxons, *Wildlife stays if Wildlife pays, Use it or Loose it*. La tournure même de ces phrases a ceci de pervers qu'elle ne laisse pas d'autres alternatives qu'une utilisation commerciale des ressources biologiques, indépendamment de la prise en compte des contraintes environnementales réelles. On rejoint là une des critiques fréquemment adressée aux PICD sur laquelle nous reviendrons.



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

La tendance dominante³ actuelle en ce qui concerne la participation des communautés locales au sein des PICD pourrait se résumer comme suit : participation légitimatrice et participation aux bénéficiaires. De fait, la majorité des projets légitiment les décisions prises par des réunions plus ou moins régulières où la communauté est tenue informée. La plupart du temps, la redistribution des bénéficiaires est également présentée comme une forme de participation. On rejoint là une des critiques les plus classiques adressées à ce type de projet, à savoir le fait qu'ils contribuent à créer des sociétés consommatrices de revenus, maintenues artificiellement dans une passivité et une attitude attentiste. De fait, les observations de G. Kleitz⁴ en 1994 sont malheureusement toujours d'actualité en 2004, « La « participation » offerte aux populations locales n'a que rarement été synonyme d'une reconnaissance de leur responsabilité dominante dans la gestion des ressources naturelles. Dénuée de ce sens, la participation perd sa raison d'être et son efficacité ». On pourrait ajouter à cela que la participation ne comprend pas que les dimensions bénéficiaires et représentativité, mais également celle de la participation à la prise de décision, particulièrement lorsque celle-ci a des implications directes sur la communauté (le foncier, les questions financières, l'accès aux ressources, etc.), mais aussi et peut être surtout à la gestion des activités, c'est là une bonne partie de la difficulté.

Les discussions actuelles sur le partage des bénéficiaires issus de la gestion des ressources contribuent souvent à occulter un élément fondamental, à savoir le fait que généralement la part redistribuée aux communautés locales n'est tout simplement pas suffisante.

Rappelons ici l'une des hypothèses du modèle PICD : pour parvenir à modifier les comportements, il est indispensable que les communautés locales tirent de l'exploitation légale des ressources naturelles un revenu égal ou supérieur à celui qu'elles retireraient d'une exploitation directe consommatrice et anarchique. Or, dans bien des cas, les revenus générés et les systèmes de gestion des revenus mis en place, font qu'en définitive, une exploitation directe assure une meilleure rémunération, en tout cas au niveau des ménages. Les études récentes sur la chasse villageoise et la production de viande de gibier révèlent

que c'est une activité très lucrative en comparaison des salaires moyens en cours dans les pays en voie de développement⁵.

Cela provient d'une des autres caractéristiques de ces projets, à savoir qu'ils s'appuient le plus souvent sur les structures administratives décentralisées (Préfecture, sous-préfecture, Communes, District Council, etc.) pour la gestion des revenus générés. Ceux-ci doivent en théorie être réinvestis dans des réalisations de développement au bénéfice de la communauté (centres de santé, écoles, puits, pistes, etc). Or, l'expérience a montré qu'il y a de forts risques de rétention des revenus à ces niveaux administratifs et Murombedzi⁶, suite à une étude poussée du programme CAMPFIRE en arrive à la conclusion qu'on n'a pas poussé suffisamment loin la logique de la décentralisation, particulièrement dans le contexte africain, marqué par une méfiance profonde entre état et communautés rurales et par un degré élevé de corruption des élites locales. De fait, ce blocage constitue un facteur de mise en danger des projets, parce qu'il peut empêcher la réappropriation de la ressource et de sa gestion par les communautés locales.

Les seuls cas où la part retenue pour les communautés locales est significative et relativement importante sont les projets valorisant la grande faune via la chasse sportive, à l'image des programmes CAMPFIRE (Zimbabwe), ADMADE (Zambie) et PDRN – PDZCV – ECOFAC (République Centrafricaine). On rejoint là l'une des autres grandes critiques classiques des PICD, à savoir leur forte dépendance envers la chasse⁷ (entre 70 et 100 % des revenus générés par CAMPFIRE, ADMADE, PDRN, SCP sont issus de la chasse sportive) et de fait envers un nombre limité d'espèces «valorisables» sur le marché de la chasse, à l'image de l'éléphant.

Cette dépendance à l'égard d'un certain nombre d'espèces clés n'est pas forcément favorable à la biodiversité, puisqu'on favorise la présence d'espèces chassables, au détriment de la diversité des espèces. Cette question apparaît être l'un des facteurs limitants les plus importants de ce type d'approche, puisqu'elle conditionne la mise sur pied des PICD à la présence d'espèces valorisables économiquement et pour lesquelles il existe des marchés légaux



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

organisés. Hormis quelques expériences dans le domaine des pêcheries communautaires, très peu d'expériences ont pu être montées avec succès en relation avec d'autres ressources. Cela pose clairement les limites du modèle et pose la question de la valeur, du point de vue de la biodiversité, d'un modèle conditionné par l'existence de marchés et non par des préoccupations environnementales. Il révèle également la subordination de cette approche à la perspective mercantiliste dominante, une ressource ne méritant d'être conservée que dans la mesure où elle est valorisable sur un plan économique. On assiste en quelque sorte à la victoire de la valeur marchande sur les valeurs non marchandes associées à ces ressources.

Cette dépendance à l'égard des espèces est particulièrement marquée en ce qui concerne l'éléphant. En effet, dans les zones où sa chasse est autorisée, l'activité représente de loin la part la plus importante des revenus générés par les PICD, à tel point que les autres sources de revenus sont marginales. La durabilité de l'ensemble de l'opération repose donc sur l'unique ressource éléphant. Le programme PDZCV – ECOFAC mené en Centrafrique prouve toutefois qu'il est possible de « réussir » sans la présence d'espèces clés comme l'éléphant (dont la chasse est interdite depuis le milieu des années 80) ou le lion, dont la chasse est fermée depuis deux saisons. Il faut dire que la RCA recèle des zones de chasse parmi les plus sauvages et les plus « authentiques » du continent et qu'elle héberge des espèces recherchées sur le plan cynégétique, et donc à « forte valeur ajoutée » à l'image de l'éland de derby ou du bongo.

On voit que, si ces programmes représentent des opportunités indéniables en ce qui concerne la gestion d'un certain nombre de ressources, ils trouvent leur limite dans la répliquabilité limitée de ce type de projets à des zones et des ressources autres que les aires « traditionnelles » sur lesquelles ils s'exercent, à savoir des zones marginales du point de vue de l'agriculture (milieu aride et semi-aride, milieu forestier, présence de la mouche tsé tsé), habitées par des grands mammifères sauvages dont la valorisation est possible via la chasse et dans une moindre mesure, l'écotourisme. Mais même en ce qui concerne ces secteurs, on se rend compte que les mar-

chés ne sont pas extensibles à l'infini et que certains pays monopolisent déjà la clientèle. Les possibilités ne sont donc pas infinies...

Acronymes

PICD: Programme intégré de conservation et développement
PDZCV: Programme de développement des zones cynégétiques villageoises (RCA)
ECOFAC: Ecosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (Programme régional de l'UE)
SCP: Selous Conservation Programme (GTZ – Coop. Tech. Allemande)
CAMPFIRE: Communal Areas Management Programme for Indigenous Resources (Zimbabwe)
ADMAD: Administrative Management Design (Zambie)

Notes

1 Conservationnistes et préservationnistes : depuis l'adoption de la CDB, le concept de conservation intègre la notion d'utilisation durable. Au sein de ce vaste courant il existe une division entre préservationnistes (anti - chasse, anti - expérimentation animale, pour les droits de l'animal) et conservationnistes pour lesquels l'objectif prioritaire demeure la conservation mais qui font des concessions au concept d'utilisation durable. Le mouvement conservationniste se veut dépassionné et plus scientifique que celui des préservationnistes qui jouent plus sur le registre de l'émotion.

2 Notre notion se distingue quelque peu de celle développée par G. Kleitz (GRET :1994) en ce qu'elle se centre sur la notion d'utilisation durable issue de la CBD et non sur celle de développement rural. Elle inclut à la fois les activités du domaine agricole et celles de la gestion des ressources naturelles sauvages.

3 Kleitz, G., « la participation offerte n'est souvent qu'une consultation », Frontières des zones protégées en Afrique tropicale humide : Quels projets de développement et des gestion des ressources naturelles ?, Document de synthèse d'études, GRET, Paris, UE DG XI, Juillet 1994, p.24,

4 Kleitz, G., Ibid., p.23.

5 Voir notamment David S. Wilkie et Julia F. Carpenter , Bushmeat hunting in the Congo basin : an assessment of impacts an options for mitigation, in Biodiversity and Conservation, Vol. 8, (1999 : pp. 927 - 955) pour une synthèse de différents travaux.

6 Murombedzi, James C, The evolving context of community based natural resources management in sub-saharian Africa in historical perspective, International CBNRM Workshop, Washington DC, USA, 1998, 15 p.

7 Cette dépendance s'explique également par la moindre volatilité du marché de la chasse sportive en comparaison à ceux des autres formes de tourisme. Ainsi des pays comme la Centrafrique et le Zimbabwe ont traversé – et traversent encore – des situations intérieures troublées marquées par une forte insécurité qui a réduit les marchés du tourisme classique à néant dans



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

les deux cas. Ils ont pu préserver, en tout cas en partie, les activités de chasse sportive et la venue de riches clients étrangers et des capitaux qu'ils injectent dans l'économie nationale.

4. Brèves nationales et internationales

Vers un avenir sombre pour l'environnement en Suisse ?

L'OFEPF contraint à une importante cure d'amaigrissement...

Les temps sont durs pour la protection de l'environnement et le développement durable en Suisse. Première victime des réductions budgétaires décidées tant au niveau de la Confédération dans le cadre du programme d'allègement 2003, l'OFEPF est contraint de réduire considérablement ses activités dans les années à venir, se voyant amputé de près de 17 % de son budget, alors que la majorité des mesures de réduction dans le reste de l'administration est de l'ordre de 6 %. Cela va se traduire par des réductions de postes, l'abandon de plusieurs domaines d'activités et un phénomène de concentration au niveau des divisions.

Concrètement, les domaines les plus touchés sont les forêts, les stations d'épuration et de traitement des déchets, la nature et le paysage avec une réduction importante des moyens alloués à la gestion des espaces protégés en Suisse. En outre, dans le domaine de la protection des espèces, des activités liées à la mise sur pied d'un système de gestion des grands prédateurs.

Dans les domaines de la protection de la nature et du paysage, réduction du suivi de la mise en œuvre par les cantons des mesures concernant les sites marécageux, des biotopes et des surfaces de compensation écologiques. Enfin, les affaires étrangères voient elles aussi leurs activités considérablement réduites et même les postes de secrétariat des conventions environnementales sont réduits.

Le rôle essentiel d'éducation à l'environnement est lui aussi relégué aux postes « sacrificiels », l'OFEPF n'apportera en effet plus de soutien direct aux projets en milieu scolaire.

La Suisse risque d'avoir de la peine à respecter ses engagements internationaux et fera pâle figure en matière de bonne gouvernance environnementale,

en comparaison même avec certains pays en voie de développement.

Pour plus d'informations :

<http://www.umwelt-schweiz.ch/buwal/fr/index.html>
Lire le communiqué de presse du 14.04.04

Pas de nouveaux Parcs pour la Suisse

Surprenante et décevante décision du Conseil Fédéral en février 2004. Après une large procédure de consultation démarrée en 1999, couronnée de succès auprès des différents milieux concernés, le CF a décidé de ne pas donner suite au projet de révision de la LFPNP visant à créer les bases légales permettant la création de parcs naturels régionaux en Suisse. Pourtant la Suisse marque déjà un retard dans la mise en place de ce type d'outils par rapport à ses voisins européens et demeure l'un des états développés dont la partie du territoire sous protection légale demeure très basse. loin des 10 % recommandés par l'UNEP et l'IUCN ! Paradoxe pour un pays si riche que de ne pas être capable d'assurer le respect de ses engagements internationaux, alors que certains pays en voie de développement y parviennent, à l'image des pays d'Afrique australe ou en moyenne 14 % du territoire sont protégés, ou du Gabon qui vient de décider du classement de près de 10 % de son territoire en parcs nationaux. Au delà de ce constat, il est regrettable de voir qu'une fois de plus les régions périphériques demeurent les éternelles victimes ensuite, alors même que la situation difficile des régions de montagne est unanimement reconnue. Cette décision est particulièrement regrettable pour toutes les organisations de la société civile qui se sont investies depuis longtemps dans la mise sur pied de parcs naturels régionaux dans notre pays.

Publication du dernier rapport du Groupe des Spécialistes de l'Elephant d'Afrique (GSEA) de l'IUCN et remise à jour de l'African Elephant Database

Le Groupe des Spécialistes de l'éléphant d'Afrique de l'IUCN a publié en 2003 la remise à jour de l'African Elephant Database (AED 1995, AED 1998). Outre le fait que la couverture spatiale de l'étude a



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

été multipliée par deux, atteignant 3 mio de km² sur lesquels on dispose de données, diverses corrections ont été apportées aux chiffres disponibles. Le bilan demeure contrasté, avec une situation régionale clairement différenciée entre Afrique de l'ouest, centrale, orientale et australe. La situation la plus critique concerne les deux régions francophones. L'Afrique de l'ouest, caractérisée par une pression humaine très forte sur la terre, par la sahélanisation et par le maintien de conflits de faible et moyenne intensité favorisant la circulation d'armes de guerres et les trafics illicites de ressources ne possède plus, à l'exception du Burkina Faso, du Togo, du Bénin et du Ghana, que des populations résiduelles. Toutefois, l'Afrique de l'ouest est la première région à avoir mis sur pied une stratégie régionale.

Comparativement, l'Afrique centrale dispose encore de populations importantes, mais en déclin constant depuis près d'une vingtaine d'années. La persistance de situations de conflit et d'insécurité, particulièrement au Congo RDC, au Soudan et dans une moindre mesure en République Centrafricaine et au Congo Brazzaville représente un obstacle important à la mise sur pied d'actions de suivi et de gestion durable des populations de pachydermes. En Afrique centrale la disparition de l'habitat n'est de loin pas le problème principal, c'est le braconnage, pour la production de viande de gibier et d'ivoire qui représente la menace la plus importante pesant sur la survie de l'espèce.

En Afrique orientale, la situation est également différenciée, la Tanzanie, qui dispose encore de très grandes superficies d'habitat naturel intact, a vu son cheptel croître de manière importante ces dix dernières années suite à des mesures énergiques de gestion, alors que le Kenya et l'Ouganda ont des problèmes cruciaux liés à la réduction soutenue de l'habitat et à l'accroissement galopant de la croissance démographique humaine.

Enfin, l'Afrique australe a aussi connu des variations importantes ces dernières années, particulièrement au Zimbabwe où l'on assiste depuis deux ans à la résurgence d'un braconnage important de l'espèce suite à la réforme foncière engagée par le gouvernement zimbabwéen. La situation des autres pays de la région est plus satisfaisante, avec un début

de récupération des populations de pachydermes du Mozambique et d'Angola après les décennies de guerre, et avec des populations en excellent état au Botswana, Namibie et Afrique du Sud.

Pour plus d'informations et des documents téléchargeables en format acrobat :
<http://www.iucn.org/themes/ssc/sgs/afesg/indexfr.html>

5. Brèves ADAP

Nos produits promotionnels ont la coté !

Le miel

L'incomparable qualité du miel des forêts d'Inyonga a séduit nombre de nos amis et partenaires et l'écoulement de la dernière production va donc bon train. Néanmoins, quelques dizaines de pots sont toujours disponibles, au prix de soutien habituel (FrS 9.- pour un pot de 250 gr.). N'hésitez donc pas à nous en commander, d'autant plus qu'un nouvel arrivage est prévu tout prochainement.

Les t-shirts

Avec l'arrivée de la belle saison, quoi de mieux pour s'aérer que de se mettre en t-shirts et profiter dès que possible des premiers rayons de soleil. Afin de joindre l'utile à l'agréable, l'ADAP vous propose des sympathiques t-shirts avec le désormais connu logo de la feuille et de l'éléphant. Disponible en 3 tailles (M, L et XL) au prix de soutien de FrS 25.-

Carte de vœux

Sur la lancée du bon succès rencontré à Noël, nous vous repropoisons les cartes de vœux ADAP, illustrées par de magnifiques photos animalières et paysagères. Leur prix est de FrS 5.- la carte.

Tous nos produits peuvent être commandés en nous écrivant à l'adresse e-mail habituelle:
info@adap.ch